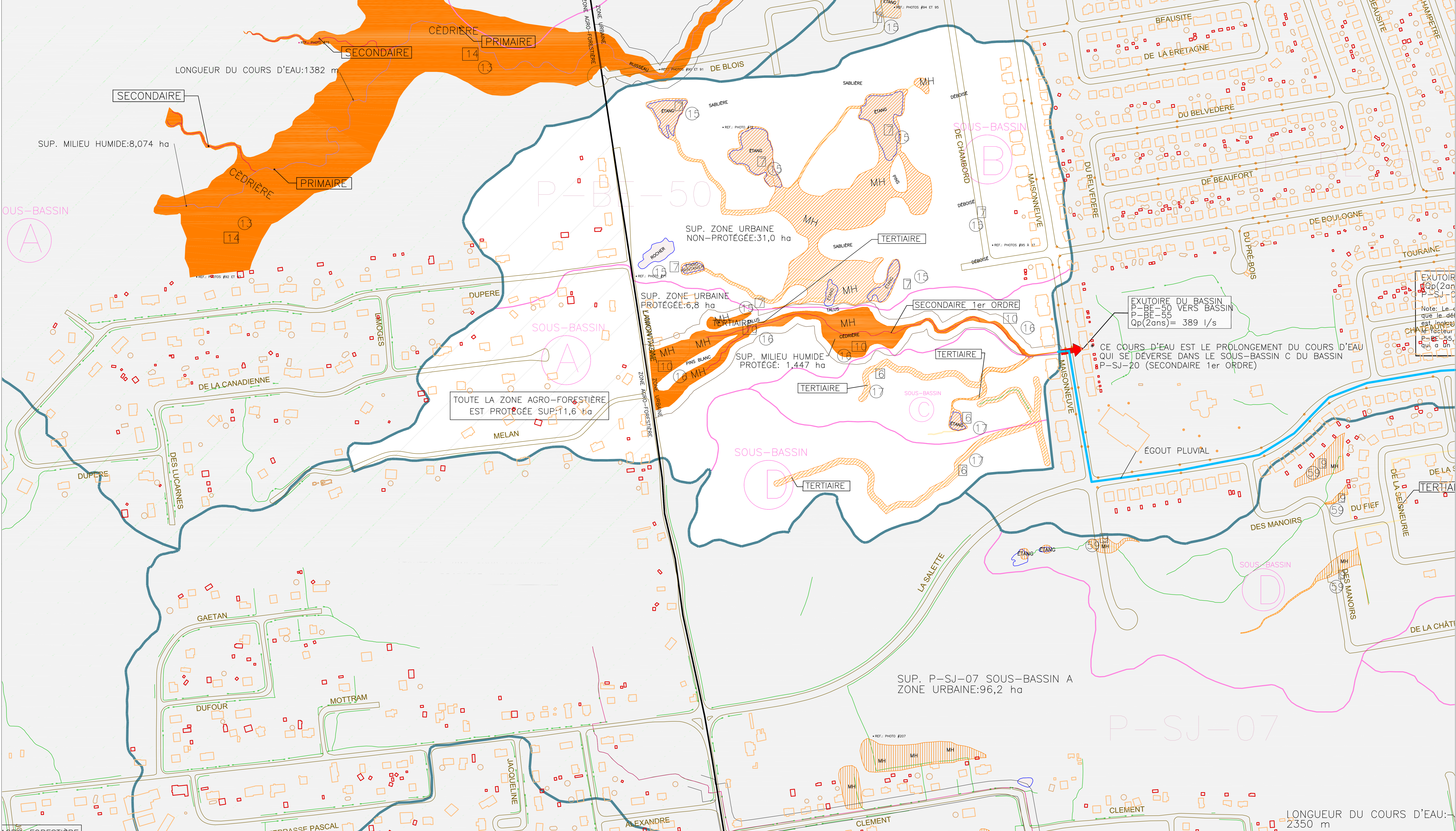


Bassin P-BE-50					
TABLEAU DE PROTECTION DES MILIEUX HUMIDES (Critères hydrauliques et biophysiques)					
Caractéristiques	Unités	Bassin global A		Sous-bassin	
		B	C	D	D
Classification du cours d'eau	(n.a.)	Secondaire 1er ordre (Émissaire)	Tertiaire	Tertiaire	Tertiaire
En amont de	(n.a.)	P-BE-50	A	A	A
En aval de	(n.a.)	---	---	---	---
Zone	(n.a.)	Urbaine et agro-forestière	Urbaine et agro-forestière	Urbaine	Urbaine
Identification du milieu humide (Réf.: Rapport de Sagie)	(n.a.)	Ruisseau central #16	Sablères #15	Fossés La Salette-Maisonneuve #17	Fossés La Salette-Maisonneuve #17
Évaluation biophysique du cours d'eau correspondant	Pointage	10	7	6	6
	Qualité du milieu humide	bonne	faible	très faible	très faible
Superficie drainante du bassin A	m ²	493,569	247,937	24,267	79,343
Longueur du cours d'eau principal L	m	553	171	312	475
Indice de forme (F=L ² /L ³)	(Sans unité)	1.01	8.48	0.25	0.35
Densité de drainage Dd = Z/L/A	m ² /m ²	0.003061	0.002609	0.012857	0.005987
Pente moyenne du bassin	m/km	40.0	23.5	45.0	46.0
Forme du réseau de drainage	(n.a.)	anastomosé	rectangulaire	rectangulaire	rectangulaire
Débit récurrence 2 ans	l/s	388.5	275.2	18.2	41.7
Ratio des débits de pointe des cours d'eau secondaire	Pointage (5)	0.37	---	---	---
Ratio des débits de pointe des cours d'eau tertiaire	Pointage (5)	---	3.54	0.23	0.54
Ratio des volumes d'eau relatif des cours d'eau secondaire	Pointage (5)	0.12	---	---	---
Ratio des volumes d'eau relatif des cours d'eau tertiaire	Pointage (5)	---	2.38	0.17	0.59
Importance relative globale	Pointage (10)	0.46	5.93	0.40	1.13
Protection	(n.a.)	OUI	NON	NON	NON



NOTE: LES DÉBITS DE PONTE ENTRANT AU BASSIN ET AUX SOUS-BASSINS, ONT ÉTÉ CALCULÉS EN FONCTION DE LEUR BASSIN DRAINANT PROPRE. LA MÉTHODE UTILISÉE POUR CALCULER LE DÉBIT DE PONTE, EST LA MÉTHODE RATIONNELLE. CETTE MÉTHODE SOUS-ÉVALUE L'APPLICATION DE RÉGLES STRICTES ET INCONTOURNABLES. DE CE FAIT, LES DÉBITS DE PONTE DE BASSINS CUMULATIFS PROVENANT DE BASSIN EN LIGNE, NE PEUVENT ÊTRE ADDITIONNÉS. LA DÉTERMINATION DU DÉBIT DE PONTE D'UN COURS D'EAU COLLECTEUR, EST FAITE EN FONCTION DE L'OPTIMISATION DE SON BASSIN VERSANT GLOBAL. CETTE OPTIMISATION, PROCESSUS INTRINSÈQUE À LA MÉTHODE RATIONNELLE, DÉTERMINE UN DÉBIT DE PONTE INFÉRIEUR AU DÉBIT OBTENU PAR L'ADDITION DE TOUS SES COURS D'EAU VERSANTS.

CETTE VARIATION EST EXPLICABLE PAR LE FAIT QUE LES PETITS BASSINS VERSANTS SONT AFFECTÉS PAR LES PLUIES DE COURTE DURÉE DONT L'INTENSITÉ EST PLUS ÉLEVÉE. DE MÊME QUE LES GRANDS BASSINS VERSANTS SONT AFFECTÉS PAR LES PLUIES DE LONGUE DURÉE, DONT L'INTENSITÉ EST PLUS FAIBLE. EN FAIT, LA DURÉE DE LA PLUIE DÉTERMINE LE DÉBIT DE PONTE D'UN COURS D'EAU, DONT ÉTRE ÉGAL AU TEMPS DE CONCENTRATION DE SON BASSIN VERSANT. L'APPLICATION DE CE PRINCIPLE EST OBLIGATOIRE À L'UTILISATION DE LA MÉTHODE RATIONNELLE.

NOTE: DANS LA ZONE AGRO-FORESTIÈRE, LES ZONES HUMIDES ET LES COURS D'EAU SONT PROTÉGÉS

- NOTE: DANS LA ZONE AGRO-FORESTIÈRE, LES ZONES HUMIDES ET LES COURS D'EAU SONT PROTÉGÉS
- NOTE: LE DÉBIT DE PONTE EST LE DÉBIT DE PONTE DE LA PLUIE LA PLUS ÉLEVÉE QUI SE DÉVERSE DANS LE BASSIN P-BE-50 (EXUTOIRE DU BASSIN P-BE-50 VERS BASSIN P-SJ-20)
- LEGÈNDE
- ZONE AGRO-FORESTIÈRE À PROTÉGER
 - ZONE AGRO-FORESTIÈRE À PROTÉGER
 - SOUS-BASSIN
 - LIMITE DES SOUS-BASSINS
 - LIMITE BASSIN PRINCIPAL
 - TOPO 5 MÈTRES
 - FOSSE OU COURS D'EAU EN ZONE AGRO-FORESTIÈRE
 - FOSSE EN ZONE URBAINE ET PÉRIS-URBAINE
 - COURS D'EAU PRIMAIRE
 - COURS D'EAU SECONDAIRE
 - COURS D'EAU TERTIAIRE
 - LIMITE DES LITORAUX
 - TOURBIÈRE
 - BANDE RIVERAINE DE PROTECTION
 - ZONE NON-PROTÉGÉE EN ZONE URBAINE ET PÉRIS-URBAINE
 - MILIEU HUMIDE
 - ZONE LITIGIEUSE
 - REF.: PHOTO #167
 - POINT GPS AVEC RÉFÉRENCE PHOTO
 - NUMÉRO DE ZONE BIOPHYSIQUE
 - POINTAGE BIOPHYSIQUE

No.	REVISION	DATE
-5-	VERSION FINALE	29/05/2007
-4-	REVISION	28/03/2007
-3-	REVISION BANDE RIVERAINE DE PROTECTION	19/10/2006
-2-	REVISION POUR MDEP	26/06/2006
-1-	AJOUT DE NUMÉRO DE ZONE BIOPHYSIQUE	15/02/2006

TEL QUE CONSTRUIT	CONSTRUCTION	SOUSSION	PERMIS	APPROBATION	PRELIMINAIRE	EMIS POUR	DATE

LEROUX BEAUDOIN HURENS & ASSOCIÉS INC.

25, CHENÈVE EST DE LA SALETTE (MONTREAL) QUÉBEC H3T 1G7

15, (514) 364-4220 FAX (514) 363-8073 COURTEL: ing@lhb.com

PROJET: PLAN DE PROTECTION DES COURS D'EAU

CLIENT: VILLE DE SAINT-JÉRÔME

TITRE: BASSIN P-BE-50

DISCIPLINE:	GÉNIE CIVIL
PRÉPARÉ PAR: V. FAUCHER	VÉRIFIÉ PAR: F. ROCHETTE, Ing.
DATE: SEPT. 2005	
ÉCHELLE: 1:2000	DOSSIER: M7416-00
No. DESSIN: 3 DE 23	REV.: 1

Z:\1-projet\7416-00\DWG\741600PR01.dwg 5/29/2007 11:12:23 AM E